

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'INDUSTRIE VERTE

Dispositif de soutien à la transition énergétique (Article 244 quater I du CGI)

4 FILIÈRES CLÉS ÉLIGIBLES

BATTERIES

Production de cellules et modules.



ÉOLIEN

Production d'équipements éoliens (mer et terre).



Composants essentiels & valorisation de matières premières critiques (sous conditions)



PANNEAUX SOLAIRES

Production de panneaux photovoltaïques.



POMPES A CHALEUR

Production de pompes à chaleur.

DEMANDE D'AGRÉMENT

Avant l'engagement des dépenses (jusqu'au 31 décembre 2028)

c3iv@dgfip.finances.gouv.fr

ENTREPRISES

- **Entreprises industrielles et commerciales** soumises à l'IS ou l'IR
- Certaines entreprises exonérées comme les JEI ou les entreprises nouvelles etc.
- Pas en difficulté
- Respecte ses obligations fiscales et sociales

INVESTISSEMENTS

- Les investissements doivent être exploités en France pendant au moins 5 ans (3 ans pour les PME).
- Pas de relocalisation vers la France depuis l'UE/EEE au cours des 2 exercices précédant le dépôt

DÉPENSES ÉLIGIBLES



INVESTISSEMENTS CORPORELS

- Bâtiments
- Installations
- Équipements
- Machines
- Terrains d'assise



INVESTISSEMENTS INCORPORELS

- Brevets
- Licences
- Droits de propriété intellectuelle



Prix de revient - aides publiques

CHIFFRES CLÉS & TAUX

15%

TAUX DE BASE

Des dépenses éligibles (Grandes E. hors ZAFR)

MAJORATIONS POSSIBLES

TAILLE DE L'ENTREPRISE

+ 10 % (Moyennes E.)

+ 20 % (Petites E.)

ZONES D'AIDE (ZAFR)

Jusqu'à 35 % (Grandes E.)

Jusqu'à 45 % (Moyennes E.)

Jusqu'à 55 % (Petites E.)